

## Définition :

Le baptême civil (encore appelé baptême républicain ou parrainage civil) est un usage qui tire ses sources de coutumes nées pendant la révolution française.

Il ne s'agit pas en fait d'un baptême proprement dit, avec un caractère similaire à un baptême religieux, mais plutôt d'une déclaration de parrainage faite devant l'officier de l'état civil. Cette cérémonie **laïque** se veut un accueil dans les institutions républicaines, et s'adresse à priori à des enfants, voire à des nouveau-nés, de nationalité française.

Il s'y rattache aussi aujourd'hui l'idée d'une dimension de l'ordre de la **citoyenneté**.

## ↳ Pièce justificatives demandées :

- Pièce d'identité des parents, du parrain et de la marraine
- Livret de famille des parents ou un extrait de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile des parents, parrain et marraine

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique, et ne crée aucun lien de droit entre filleul et parrains. Il ne s'agit que d'un engagement moral. En cas de décès, incapacité ou impossibilité pour les parents quant à leurs obligations à l'égard de leurs enfants, la loi a prévu des dispositifs de protection : administration légale sous contrôle judiciaire, tutelle, assistance éducative, etc.

Les parrain et marraine ne pourront faire valoir leur engagement que dans le cadre de ces institutions.